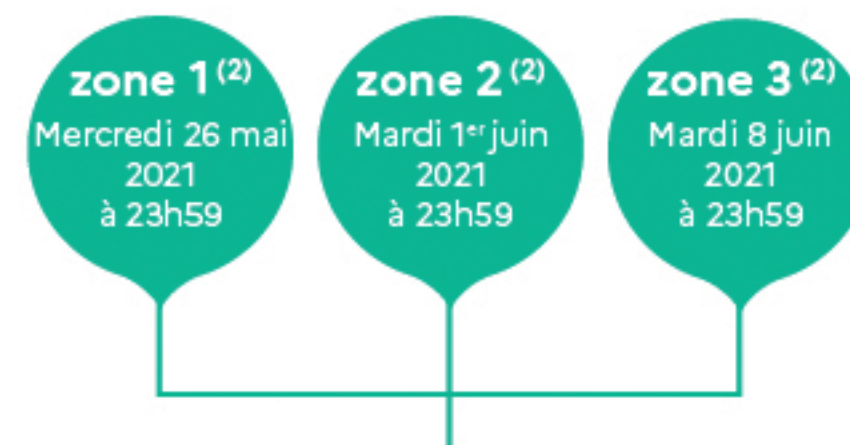


à partir du 6 avril
et jusqu'à fin avril

Envoi des
déclarations
papier ⁽¹⁾



Limite de
souscription des
déclarations en ligne



Jeudi 8 avril 2021

Ouverture du service
de déclaration
en ligne sur
impots.gouv.fr

**Jeudi 20 mai
à 23h59**

Limite de dépôt
des déclarations
papier



⁽¹⁾ Uniquement pour les contribuables qui ont déclarés papier en 2019 ou 2020.
Les usagers qui ont déclarés leurs revenus en ligne en 2019 et 2020 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.

⁽²⁾ Zone 1 : départements n° 01 à 19 et non-résidents
Zone 2 : départements n° 20 à 54
Zone 3 : départements n° 55 à 974/976